
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 SEPTEMBRE 2013 A 20h00

Etaient présents : LAGAUDE Christiane, BEURNE Marie-Odile, BASSOT Roger, CORNU Maryse, JAUBERT Jean-Pierre, DIDELOT Joëlle, MONNE Dominique, BERNOT Jean-Marc, ZANETTI Frédéric

Etaient Absents excusés : PRUNIER Régis

Secrétaire de séance : DIDELOT Joëlle

Le Conseil Municipal,

- DEMANDE à Monsieur le Préfet des Vosges, la modification des statuts du SIVOS pour intégrer à part entière la commune de Harsault à compter de la rentrée scolaire 2013-2014.

- SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur la modification des statuts de la Communauté de Commune proposée par le Conseil Communautaire, à savoir :

- AJOUTER un huitième point dans l'article 4 – II Compétences optionnelles – C) Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire :
 - La construction (à savoir l'acquisition et l'installation), l'entretien et le fonctionnement d'équipements sportifs et d'équipements sportifs individuels d'intérêt communautaire.

Sont considérés d'intérêts communautaires les équipements sportifs nouveaux suivants ; terrains multisports de Fontenoy-le-Château, Gruey-lès-Surance, Hautmougey, La Chapelle-aux-Bois, Le Clerjus, Les Voivres, Trémonzey ; ainsi que les équipements sportifs individuels nouveaux suivants : structures de motricité et petits équipements complémentaires (type paniers de basket, filets de volleyball, tables de tennis de table...) de Bains-les-Bains, Grandrupt-de-Bains, Harsault et La Haye.

- DECIDE du martelage et de la destination des parcelles 4, 27, 34 figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2014

FIXE comme suit la destination des produits :

Parcelles 27, 34 : Vente en bloc et sur pied

Parcelle 4 : Vente des grumes façonnées au cours de la campagne 2014/2015, prévision des affouages

- DECIDE le virement de crédit comme suit sur le budget eau :

Article 2315 opération 071 - 77.38 €

Article 2158 opération 076 + 77.38 €

- DECIDE d'adhérer à la Fondation du Patrimoine.

Vu par nous, Maire de la Commune de Gruey-lès-Surance pour être affiché le 12 septembre 2013 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 Août 1884.

A Gruey-lès-Surance, le 12 septembre 2013

Le Maire,

Christiane LAGAÚDE